

**Séance plénière ordinaire du 20 juin 2016****DATE ET HEURE – LIEU – LISTE DES PRÉSENCES – ORDRE DU JOUR**

| | |
|---------------|---|
| Date et heure | Lundi 20 juin 2016, de 20h00 à 21h42 |
| Lieu | Salle de la maison de commune, Vétroz |
| Présents | 27 conseillers généraux 4 conseillers communaux : M. S. Germanier (président), M. O. Cottagnoud, M. A. Fontannaz, Mme V. Papilloud Administration communale : M. L. Seppey (secrétaire communal) Public : une dizaine de personnes, presse : 1 |
| Excusés | M. M. Huser, Mme H. Minguely-Coudray, M. J.-B. Genoud, M. G. Jirillo |

Ordre du jour:

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance plénière extraordinaire du 18 avril 2016
3. Demandes de crédits supplémentaires
 - Présentation par l'Exécutif
 - Rapport de la Commission de gestion
 - Discussion et vote
4. Comptes 2015
 - Présentation par l'Exécutif
 - Rapport de la Commission de gestion
 - Discussion et vote
5. Postulat Easyvote pour notre commune
 - Présentation par la dépositaire
 - Discussion et vote
6. Rapport intermédiaire de la Commission d'étude du règlement sur l'eau potable
7. Informations de la part de l'Exécutif
8. Divers

Procès-verbal

Le président du Conseil général, M. N. Huser, accueille l'assemblée avec les salutations d'usage et constate que la majorité absolue est réunie. Régulièrement convoqué, le Conseil général peut donc valablement délibérer. Suite au décès du beau-père de Mme H. Minguely-Coudray, il lui adresse toute sa sympathie et celle du Conseil général.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. N. Huser rappelle que les Conseillers généraux ont reçu la convocation à la présente séance plénière ordinaire des comptes avec l'ordre du jour et les documents requis (art. 3).

Le secrétaire, M. J.-F.Favre, donne lecture de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE EXTRAORDINAIRE DU 18 AVRIL 2016

M. N. Huser annonce que le procès-verbal nous a été transmis avec la convocation à la présente séance.

Tous les chefs de groupe n'ont aucune remarque et remercient le secrétaire pour sa rédaction.

le procès-verbal de la séance plénière du 18 avril 2016 est accepté à l'unanimité.

3. DEMANDES DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES

M. N. Huser annonce que le 4 mars 2016, le Conseil municipal a adressé à la Commission de gestion quatre demandes de crédits supplémentaires portant sur la réfection du puits du Botza, l'étude concernant les torrents Ouest, les mesures urgentes entreprises suite aux intempéries de l'été 2014 et la sécurisation des falaises de Balavaud. Selon l'art. 69quinquies Ofinco, un crédit supplémentaire doit être voté par le Conseil général si l'insuffisance par rapport au crédit budgétaire dépasse les 10% ou les CHF 50'000.-. Par ailleurs, il est établi à l'art. 68 Ofinco que le Conseil municipal décide des dépenses liées. Comme le relève à juste titre la Commission de gestion dans son rapport, les quatre crédits supplémentaires présentés répondent aux critères de dépenses liées et relève donc de la seule compétence du Conseil municipal. Cependant, étant donné que ces crédits nous ont été présentés par l'Exécutif, nous allons procéder à la discussion et au vote. Quand bien même le résultat du vote n'a aucune incidence formelle, il donnera une indication sur l'avis que le Conseil général porte quant aux décisions prises par le Conseil municipal en la matière. Il lui paraît donc important de procéder au traitement de cet objet. Il explique qu'après la présentation par l'Exécutif, il procédera au vote sur l'entrée en matière, puis à la présentation du rapport par la Commission de gestion et enfin à la discussion et au vote. A noter enfin qu'il procédera à un seul et unique vote portant sur les 4 objets, sauf demande expresse de procéder à un vote distinct pour chacun d'eux.

Présentation par l'Exécutif

M. S. Germanier rappelle brièvement les 4 objets transmis sous forme de messages de l'Exécutif au Conseil général qui ont été envoyés au mois de mars 2016. Il poursuit qu'il s'agit de dépenses liées et que celles-ci sont englobées dans les comptes 2015.

Entrée en matière des groupes politiques

Tous les groupes entrent en matière.

M. N. Huser annonce que comme l'entrée en matière n'est pas combattue et que le vote n'est pas demandé formellement par les chefs de groupe, l'entrée en matière est considérée comme tacitement acceptée.

Rapport de la commission de gestion

M. P. Coudray lit des passages du rapport de la Commission de gestion sur les crédits supplémentaires d'investissements relatifs aux comptes 2015 du 23 mai 2016 qui a été remis avec la convocation à tous les Conseillers généraux. Il conclut que le Conseil général n'est pas compétent pour se prononcer sur ces crédits supplémentaires, car ceux-ci répondent aux critères de dépenses liées selon art. 68 Ofinco.

Discussion

Comme aucun Conseiller général ne veut s'exprimer, M. N. Huser passe au vote et demande aux Conseillers généraux s'ils acceptent les 4 crédits supplémentaires.

Les 4 crédits supplémentaires sont acceptés à l'unanimité, moins 2 abstentions.

4. COMPTES 2015

M. N. Huser annonce en préambule qu'il tient à préciser qu'afin de traiter ce point en toute connaissance de cause, les conseillers généraux ont reçu avec la convocation un exemplaire des comptes 2015, le message du Conseil municipal accompagné de certains documents explicatifs, ainsi que le rapport de la Commission de gestion.

Présentation par l'Exécutif

M. S. Germanier donne les principales informations de l'exercice 2015 et les ratios significatifs de l'évolution financière de notre commune, voir annexé 4. Comptes – Présentation par l'Exécutif – M. S. Germanier
[AnnexePV_CG_20160620_4.comptes_Présentation par l'Exécutif_M. S. Germanier]

Entrée en matière des groupes politiques

Tous les groupes entrent en matière.

M. N. Huser annonce que l'entrée en matière est considérée comme tacitement acceptée et il passe la parole à M. P. Sauthier, rapporteur de la Commission de gestion pour la lecture des propos introductifs.

Rapport de la Commission de gestion

M. P. Sauthier lit les propos introductifs [cf. rapport final du 23 mai 2016 Approbation des comptes 2015 chapitre 2. Plan de travail de la Commission, chapitre 3. Documentation]

Discussion et vote

Comme il n'y a aucune remarque sur le rapport de la Commission, M. N. Huser passe à la discussion dicastère par dicastère, d'abord pour les comptes des investissements. Il demande aux Conseillers généraux d'être attentifs et de se manifester le moment venu, sans quoi nous passerons au dicastère suivant. Enfin il nous prie de débiter notre intervention en donnant le chiffre de référence du poste au sujet duquel nous allons nous exprimer.

M. N. Huser annonce que la discussion est ouverte et qu'elle porte d'abord sur les comptes de fonctionnement.

0. Administration générale
1. Sécurité publique
2. Enseignement et formation
3. Culture, loisirs et culte
4. Santé

5. Prévoyance sociale
6. Trafic
7. Protection et aménagement, environnement
8. Economie publique
9. Finances et impôts

M. J. Coppey demande s'il reste des décisions de taxation antérieures à 2014 sur les personnes physiques et morales. M. S. Germanier lui répond que pour 2013, en ce qui concerne les personnes physiques, il n'y en a plus, par contre pour les personnes morales, il en reste, mais que le suivi se fait avec le responsable du Service des contributions pour le secteur, M. Constantin.

M. J. Coppey demande si la hausse des recettes enregistrées provient d'un retard qui avait eu lieu et qui a été rattrapé sur 2015. M. S. Germanier lui répond que grâce aux taxations définitives de 2013 et les prévisions de 2014, 500'000 Fr chaque année ont été récupérés.

M. N. Huser ouvre la discussion sur les comptes des investissements.

0. Administration générale
1. Sécurité publique
- 2 Enseignement et formation
3. Culture, loisirs et culte
- 4.NEANT
5. Prévoyance sociale
6. Trafic
7. Protection et aménagement, environnement
8. Economie publique

M. N. Huser indique que la discussion concernant les comptes des investissements est terminée. Il ouvre la discussion globale sur les comptes 2015. Personne n'a quelque chose à ajouter.

M. P. Sauthier lit les propos conclusifs de la Commission de gestion [cf. rapport final du 23 mai 2016 Approbation des comptes 2015 chapitre 9. Requêtes particulières de la Commission et conclusions].

M. N. Huser passe la parole aux Conseillers généraux pour d'éventuelles questions portant uniquement sur les propos conclusifs de la Commission de gestion.

M. P. Coudray demande concernant les conclusions du rapport final d'approbation des comptes 2015, quand leur seront remis les différents dossiers pour étude à la Commission de Gestion. M. S. Germanier lui répond que pour les bâtiments des Plantys, ce sera au début juillet 2016, que pour le projet de densification, l'UAPE maintenant et que pour la Place, plus tard.

M. N. Huser passe la parole au représentant de la fiduciaire Fidag SA, M. Jessy Rudaz.

M. N. Huser passe la parole aux Conseillers généraux pour d'éventuelles questions portant uniquement sur le rapport de l'organe de révision. Comme il n'y a aucune demande, les débats sont clos. Il explique que peuvent encore intervenir, les représentants du Conseil municipal, le rapporteur puis le président de la Commission de gestion. Comme il n'y a aucune demande, la discussion est définitivement close.

M. N. Huser passe au vote des comptes 2015 et demande aux Conseillers généraux de se prononcer par un vote à main levée.

Les comptes 2015 sont acceptés à l'unanimité.

5. POSTULAT EASYVOTE POUR NOTRE COMMUNE

M. N. Huser tient à rappeler qu'il a enregistré ce postulat déposé par Mme Sandy Hug et co-signé par des membres du groupe DC en date du 18 avril 2016, et dont la lecture nous a été faite lors de la séance plénière qui s'est tenue le jour même. Le présent postulat a été jugé recevable par le Bureau en tant qu'il respecte les dispositions légales en la matière. Après discussion au sein du Bureau, et d'entente avec la dépositaire, il a été décidé d'en débattre ce soir.

Présentation par la dépositaire

M. S. Hug fait circuler en séance 2 exemplaires de brochures Easyvote qui seront distribuées aux votants. Elle explique que la « petite brochure » est utilisée dans le cas des votations, tandis que la « plus grande brochure », dans le cas des élections. Elle suggère pour Vétroz de choisir le mode d'envoi direct par Easyvote sans passer par l'administration communale en n'y adjoignant pas une lettre d'accompagnement. En annexe, les Conseillers généraux trouvent sa présentation, Présentation du postulat Easyvote par Mme S. Hug [Annexe PV_CG_20160620_5. Postulat Easyvote].

M. N. Huser passe la parole aux Conseillers généraux pour d'éventuelles questions.

M. S. Germanier demande si c'est un abonnement par votation ou annuel. Mme S. Hug répond annuel, car ils considèrent qu'il y a 4 votations dans l'abonnement.

M. P. Mange demande si on connaît actuellement le taux de participation des jeunes pour pouvoir mesurer l'évolution et l'impact de cette brochure. Mme S. Hug lui répond par la négative en rajoutant que cette brochure peut servir également aux personnes âgées qui ont de la difficulté dans la lecture de la documentation officielle.

M. C. Richard demande si Easyvote est fait seulement pour les objets fédéraux. Il se pose la question pour les objets communaux et cantonaux et si la lettre accompagnatrice est alors utilisée. Mme S. Hug dit que pour les objets non fédéraux c'est possible moyennement quelques suppléments. Elle propose que le Conseil communal examine plus en détail cet aspect. Elle rappelle que la « plus grande brochure » qui traite des élections relate aussi les élections cantonales.

M. J. Coppey rappelle l'aspect de la protection des données quand une liste des personnes appelées à recevoir les brochures est envoyée à l'association Easyvote. Mme S. Hug répond que c'est basé sur une relation de confiance et qu'elle n'a rien entendu de négatif jusqu'à présent à ce sujet. M. J. Coppey demande quelle mode d'envoi les autres communes choisissent habituellement. Mme. S. Hug répond l'envoi direct par Easyvote. M. N. Huser rajoute qu'une garantie est donnée par l'association Easyvote dans le cadre de la signature des contrats concernant les aspects de la protection des données afin d'éviter par exemple toutes dérives pour des sondages d'opinion etc.

Entrée en matière des groupes politiques

Tous les groupes entrent en matière.

M. N. Huser annonce que comme l'entrée en matière n'est pas combattue et que le vote n'est pas demandé formellement par les chefs de groupe, l'entrée en matière est considérée comme tacitement acceptée.

Discussion

Comme aucun Conseiller général ne veut s'exprimer, M. N. Huser clôt les débats.

M. N. Huser explique que peuvent encore intervenir, la dépositaire et le Conseil communal. Comme il n'y a aucune demande, la discussion est définitivement close. M. N. Huser passe au vote du postulat Easyvote pour notre commune et demande aux Conseillers généraux s'ils acceptent le postulat.

Le postulat Easyvote est accepté à l'unanimité.

Propos conclusifs

Par son vote, le Conseil général s'exprime clairement en faveur d'une participation au programme Easyvote. Le Conseil communal reçoit donc le mandat d'étudier cet objet et de déposer un rapport avec des conclusions au Conseil général, dans la mesure du possible d'ici à la séance plénière du 3 octobre prochain, mais au plus tard dans un délai de 12 mois à compter de la séance de ce soir (délai réglementaire).

6. RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA COMMISSION D'ÉTUDE DU RÈGLEMENT SUR L'EAU POTABLE

M. N. Huser annonce qu'à la demande de l'Exécutif et sur mandat du Bureau du 22 février 2016, la Commission extraordinaire en charge de l'étude du projet de règlement sur l'eau potable, composée de M. M. Vergère, président, M. D. Kuster, rapporteur, M. F. Millius, Mme P. Melfi et Mme. M. Petter, membres, a fonctionné durant le printemps et a été requis par le Bureau de nous délivrer ce soir son rapport intermédiaire.

Présentation par le Rapporteur de la Commission, M. D. Kuster

M. D. Kuster lit les chapitres 1. Introduction et 2. Historique du rapport intermédiaire 2 de la Commission extraordinaire Règlement eau potable (REP) du 14 juin 2016, voir en annexe [annexe au PV_CG_20160620_6. Rapport intermédiaire 2 (REP)].

Présentation par le Président de la Commission, M. M. Vergère

M. M. Vergère lit les chapitres 3. Points ouverts et recommandations et 4. Conclusion du rapport intermédiaire 2 de la Commission extraordinaire Règlement eau potable (REP) du 14 juin 2016, voir en annexe [annexe au PV_CG_20160620_6. Rapport intermédiaire 2 (REP)].

M. J. Coppey pose la question si la Commission a l'intention de collaborer avec « M. Prix » tout en rappelant qu'à sa connaissance, il y a eu certains problèmes avec « M. Prix » après l'acceptation en assemblée primaire du règlement sur l'eau potable dans certaines communes. M. M. Vergères rétorque que non, car pour l'instant il s'agit juste d'une information pour savoir où l'on se situe dans la consommation de l'eau.

M. P. Mange nous informe que « M. Prix » a écrit au Canton en lui faisant part de son étonnement de ne recevoir, de la part des communes, pas assez de règlements communaux sur les eaux potables. Il poursuit en disant que « M. Prix » essuie des critiques quant à la fixation des taxes sur la consommation d'eau potable dont le service devrait être autofinancé, parce que « M. Prix » ne considère que l'exploitation, mais non pas la maintenance des installations d'eau potable.

M. S. Germanier explique que ce soir, l'Exécutif n'a pas préparé de réponses au rapport intermédiaire de la commission d'étude du règlement sur l'eau potable du 11 mai 2016 parce que celui-ci était trop bref et qu'ils ne savaient pas sur quels points il fallait répondre. Ce soir, M. S. Germanier se réjouit de répondre au rapport et d'établir une version préparée par l'Exécutif du règlement sur l'eau potable qui satisfaira tout le monde.

M. D. Kuster trouve que dans le rapport de ce soir, il y a essentiellement des recommandations de fond. Il dit que la Commission a posé une série de questions sur

lesquelles ils n'ont pas eu de réponses. A la fin mai 2016, il déplore qu'il n'y ait toujours pas de propositions de règlement. M. S. Germanier trouve par contre que dans le rapport de ce soir, il y a des éléments qui ont été soulevés, qu'un projet de règlement existe même s'il n'est pas satisfaisant et que maintenant l'Exécutif va pouvoir apporter des réponses afin que la Commission puisse aller de l'avant.

M. M. Vergère trouve qu'il faut juste préciser la ligne directrice et répondre aux questions fondamentales, ce qui évitera de perdre du temps à tout le monde.

7. INFORMATIONS DE LA PART DE L'EXECUTIF

M. A. Fontannaz informe sur le concours de l'aménagement de la route cantonale à Vétroz qui sera rendu 21 octobre 2016. Ce concours répond à la difficulté de franchir la route cantonale pour les parties du village et aux raccordements problématiques des routes vétrozaines à la route cantonale. Le but recherché également est d'assurer une cohabitation entre piétons, automobilistes, commerces de proximité et visiteurs. Le périmètre démarre à l'Ouest au bâtiment Germanier vers le tea-room Vétrozienne et se termine à l'Est un petit peu avant les Celliers de Vétroz. Les coûts d'environ 130'000 Fr. pour le concours sont pour moitié à la charge de la Commune et pour l'autre moitié, à la charge du Canton. L'Agglo-Sion financera la réalisation des travaux ainsi que les frais des ingénieurs une fois que le projet sera défini. Concernant le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE), il mentionne la remise le 7 juin 2016 par le bureau d'ingénieurs RIBI du rapport qui demande à l'avenir d'éviter d'amener des eaux claires à la STEP et également aux privés, de séparer les eaux de toiture, drainage des eaux usées. Un constat a été effectué et il en ressort qu'il faudra investir quelque Fr. 22 mio sur 30 ans, soit environ 750'000 Fr. par an pour entretenir les canalisations et les collecteurs. Concernant le terrain synthétique, il annonce avoir reçu un mail de M. Fabrice Rapalli, président du FC Vétroz. Celui-ci après 6 mois d'utilisation en est enchanté. Il mentionne que le terrain synthétique peut être utilisé plus intensément qu'un terrain en gazon. M. F. Rapalli relève l'occupation du terrain synthétique non seulement par les footballeurs, mais également par les écoliers et le club athlétique de Vétroz.

M. D. Kuster lui demande combien de temps dispose les bureaux d'études pour le concours de l'aménagement de la route cantonale à Vétroz entre la prise de connaissance du dossier jusqu'à la remise du concours. M. A. Fontannaz lui répond que les documents sont à disposition des bureaux d'études dès le 8 juillet 2016 et que la date de remise a été fixée au 21 octobre 2016, soit une durée totale d'environ 4 mois.

M. S. Germanier informe concernant les 2 articles du **Règlement des Constructions** que la 2^{ème} mise à l'enquête n'a pas généré d'opposition et que les documents ont été transmis au Canton pour prise de position par celui-ci. Il relate qu'en ce qui concerne **la réfection de la STEP**, les informations y relatifs seront transmises lors de la prochaine séance plénière d'automne, mais qu'en ce qui concerne le planning et le budget, tous les deux sont à ce stade respectés. Il vient sur le sujet du **Règlement sur les déchets** qui devrait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Il explique que la commission de l'exécutif veut attendre que les villes de Martigny et Sion aient adopté ce règlement afin de pouvoir s'en inspirer. L'Exécutif espère remettre un projet de règlement d'ici à l'automne qui nécessitera quelques adaptations afin d'être complètement en adéquation avec les décisions du Tribunal fédéral. Il termine en souhaitant un vote en décembre selon la recommandation faite par la Commission cantonale. Il informe qu'en ce qui concerne les travaux de la **Place au centre du village**, ceux-ci sont momentanément suspendus suite à un recours dont il espère qu'une décision tombe rapidement afin que les travaux puissent reprendre. Il vient sur la problématique du parcage des **parkings publics** à la journée ou à la semaine et explique que la décision a été prise de limiter la durée de stationnement à 4 h. Les parkings concernés sont ceux à côté du bâtiment administratif, des Plantys et du home. Il termine par quelques mots au sujet d'**Agglo Valais central** qui est en cours de préparation et dont la variante qui devra être finalisée sera présentée mercredi soir à la salle polyvalente de

Conthey selon la convocation reçue par tout un chacun sous la forme d'un flyer dans les boîtes aux lettres.

M. R. Nalesso voudrait connaître la position de l'Exécutif au niveau de la route Sud et de ce qui sera présenté mercredi soir à la salle polyvalente. M. S. Germanier répond que cette route Sud est nécessaire ainsi que les accès en direction de celle-ci afin de désengorger le trafic au milieu du village par la route cantonale. M. R. Nalesso demande si Vétroz peut faire entendre sa voix. M. S. Germanier lui répond que Vétroz avec Conthey et Ardon représentent quelque 20'000 habitants et que Sion veut éviter à l'avenir que tout le trafic converge vers la capitale en essayant de promouvoir les zones artisanales et industrielles à sa périphérie, comme Vétroz par exemple ou ailleurs.

8. DIVERS

M. N. Huser remercie le groupe Démocratique Chrétien pour l'organisation de la sortie du Conseil général qui a eu lieu le 27 mai 2016 et dont le thème était l'eau. Il poursuit en rappelant la date de la prochaine séance plénière qui aura lieu le 3 octobre 2016.

M. N. Huser donne la parole aux Conseillers généraux pour d'éventuelles interventions au sens des art. 32 et ss.

M. D. Kuster, concernant le thème de l'UAPE, s'interroge au sujet du courrier de la Structure de l'Enfance qui a été envoyé le 27 mai 2016 aux parents dont l'intitulé est chaque enfant a droit à une place d'accueil. Y est relaté que les demandes de places pour la rentrée 2016-2017 sont supérieures à l'autorisation d'exploiter. D'où son étonnement quant à savoir si les structures ne sont-elles pas sousdimensionnées. Mme V. Papilloud informe qu'il ne reste actuellement que quelques après-midis de libre, mais que le gros soucis qu'il y avait, c'était que peu de familles occupaient un grand nombre de places. Ainsi le Conseil a décidé qu'il fallait offrir les places en structure d'accueil au plus grand nombre possible de familles. Tout en sachant, qu'il reste aussi la possibilité des mamans d'accueil. M. D. Kuster s'étonne que les structures d'accueil soient déjà saturées. Mme V. Papilloud réplique que lors des premières discussions en 2008, le boom immobilier d'aujourd'hui n'était pas prévisible. Il a été décidé également de prendre en charge les enfants selon le critère du taux de travail du parent travaillant le moins. A cet effet, les parents doivent fournir une attestation de leur employeur indiquant leur taux de travail. M. D. Kuster demande quelle sera l'évolution pour les prochaines années. Mme V. Papilloud répond qu'on ne saura pas combien de nouveaux petits enfants vont arriver dans le futur, mais qu'il reste la solution de la salle sous la place des vigneron pour désengorger la crèche.

M. X. Gaillard, concernant également le thème de l'UAPE se pose la question si la modification des règles d'entrée à l'école a une répercussion sur l'engorgement de l'UAPE. Mme V. Papilloud répond par l'affirmative en citant comme exemples, les 1ères enfantines ainsi que le changement d'horaires des classes 2H.

M. P. Coudray demande par rapport à la LAT où l'on peut lire pour la commune de Vétroz qu'il n'y a pas de surplus, mais plutôt un manque de 34 ha s'il faut s'attendre à une augmentation des surfaces constructibles. M. S. Germanier répond par la négative, car comme au niveau cantonal il y a un surplus, il ne faut pas s'attendre à ce que la Commune puisse bénéficier de nouvelles surfaces constructibles. M. P. Coudray demande s'il faut s'attendre pour les surfaces constructibles à un dézonage. M. S. Germanier répond par la négative.

M. P. Coudray lit l'interpellation d'un habitant de Vétroz concernant la mise en œuvre de la zone 30 km/h sur le territoire communal. Est déploré l'absence de modérateurs de circulation pour les tronçons route des Iles - route de la Bourgeoisie et également l'inexistence de moyens d'éclairage pour la route des Iles et précisément à la route de la Jonction longeant le manège. Dans un tout-ménage en 2010, on affirmait que dans un laps de temps de 4 à 5 ans, les travaux auraient été effectués. Or le trafic mêlant des pendulaires, des véhicules

agricoles, des camions et bien sûr les écoliers de Bresse nécessite la création urgente de modérateurs de circulation. M. S. Germanier répond que le projet de surélévation du carrefour, route des Iles avec la route de la Jonction a été bloqué par un opposant et que maintenant ils sont en attente de la décision du Canton concernant cette opposition. M. P. Coudray relève que ce rehaussement de la chaussée n'est pas préconisé dans l'Ordonnance sur les routes à 30 km/h et également par le BPA et le TCS. Pour lui, on va sécuriser ce petit coin, mais pas les tronçons depuis ce carrefour jusqu'à l'école de Bresse ou de là jusqu'au canal. Il fait mention que les prés des voisins sont déformés par les véhicules pour qu'ils puissent se croiser. D'après lui, la limitation de vitesse de 30 km/h n'est pas respectée et que pour éviter des accidents, ce serait bien de faire des contrôles. M. S. Germanier acquiesce et va en parler avec M. Schopfer, agent de police. M. P. Coudray demande à ce que cette information soit transmise à l'opposant qui depuis 2 ans n'a jamais eu de réponse écrite. M. S. Germanier répond qu'il lui transmettra l'information.

M. J. Coppey revient sur les zones 30 km/h et se pose la question si au lieu de regarder pour chaque rue, ce ne serait pas mieux de mener une réflexion globale pour toute la Commune. M. S. Germanier lui répond que la proposition de la mise en place de la zone 30 km/h a été faite par l'agent de police en fonction des règles du BPA. Conformément à son cahier des charges, si ce qui a été mis en place n'est pas suffisant, l'agent de police fait des propositions au Conseil communal. Actuellement une étude sur la mobilité douce pour l'ensemble du village est en cours. M. J. Coppey demande si également une action incitative pour le respect des limitations de vitesse avec des panneaux affichant des sourires peut être mise en place. M. S. Germanier s'engage à en parler avec l'agent de police.

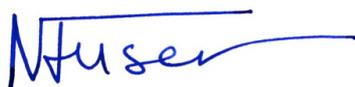
M. D. Kuster lit la question écrite concernant la rénovation d'une villa et le rehaussement de la toiture de M. et Mme Kupferschmid, annexée au présent procès-verbal [AnnexePV_CG_20160620_question opposition Kupferschmid]. M. D. Kuster demande s'il peut déjà avoir des éléments de réponse. M. S. Germanier dit que comme le principal intéressé n'étant pas là et qu'il y a un recours qui est en cours, qu'il prendra note de la question et qu'il y répondra. M. D. Kuster mentionne que dans la décision du 30 mars 2016, le Conseil communal ne fait aucunement mention de l'existence de cette fenêtre et de son obturation. M. S. Germanier répond qu'une réponse complémentaire sera transmise au Conseil d'Etat contenant également l'élément de cette fenêtre afin que le Conseil d'Etat puisse statuer en pleine connaissance de cause.

M. N. Huser demande si M. D. Kuster a obtenu l'autorisation de M. et Mme Kupferschmid comme cette question écrite sera publiée sur le site internet de la Commune. M. D. Kuster répond par l'affirmative.

M. N. Huser clôt la séance extraordinaire. Il remercie toutes et tous pour leur participation.

Fin de la séance : 21h 42.

Ainsi fait à Vétroz, le 10 octobre 2016.



NICOLAS HUSER

Président du Conseil général



JEAN-FRANCOIS FAVRE

Secrétaire du Conseil général